

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 9 décembre 2024

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice  
Résidence du Gast  
4 rue Alexandre Lefas  
35700 RENNES

**Objet :** Inspection de l'EHPAD « Résidence du Gast »

**P. J. :** 2 tableaux, 1 plan d'action.

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°:2C 181 905 4779 3**

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 01<sup>er</sup> octobre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD « Résidence du Gast » réalisée au mois de mai 2024.

En conséquence je vous notifie les décisions formulées dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite aussi à suivre les recommandations formulées dans le tableau 2 ci-joint.

S'agissant des prescriptions, je vous demande d'établir un plan d'action pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la Délégation Départementale ARS d'Ille-et-Vilaine en utilisant le modèle ci-joint dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cet envoi.

Je vous demande également de retourner à la Délégation Départementale ARS d'Ille-et-Vilaine les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces injonctions et ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice générale  
De l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et Pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

